Autorisation de prises de vues

et de diffusion d’images

En référence au contrat d’accueil ;

Article 5 : Informations sur les traitements de données personnelles ; point 5.3.

Dans le cadre de ses activités, la structure d’éducation et d’accueil accueillant votre enfant, pourra être amenée à réaliser des photographies ou des films sur lesquelles apparaissent les enfants. L’autorisation écrite du tuteur/représentant légal de l’enfant est requise pour les prises de vue et leur diffusion en vertu des dispositions légales relatives au droit à l’image, y compris celles en matière de protection des données à caractère personnel.

Je soussigné(e)

* tuteur légal
* représentant légal

de l’enfant

autorise la structure d’éducation et d’accueil

 (nom de la structure)

de Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.

* à photographier ou à filmer mon enfant dans le cadre des activités de la structure d’éducation et d’accueil
* à diffuser ces photographies et films comme suit (veuillez cocher les cases qui conviennent) :
* livre-souvenir de photos sur support papier distribué aux enfants et à leurs parents,
* stick USB de photos et films distribué aux enfants et à leurs parents à titre de souvenir,
* projection de photos et films pendant les réunions d’information des parents ou autres représentants légaux des enfants, réunions de service, etc
* publication de photos dans une newsletter sur support papier distribuée aux enfants et à leurs parents,
* publication de photos et de films (faîtes soit par la Maison relais soit par les parents) sur un site internet concernant la structure d’éducation et d’accueil

Des copies des prises de vues seront conservées jusqu’à la fin de l’année en cours et seront ensuite détruites.

Cette autorisation peut être retirée à tout moment.

Cette autorisation est à signer annuellement.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du parent/tuteur légal/représentant légal